

Loup : Un loup abattu à Cervières et le problème des patous devant la justice après 23 morsures cet été

Publié par Jean Eymar le mar, 31/08/2021 - 19:05



C'est une période délicate dans laquelle nous sommes rentrés depuis quelques jours. En effet chaque année à cette période, les attaques de loup sur les troupeaux se multiplient car c'est la période où les jeunes loups apprennent à chasser avec bien souvent des dégâts importants. En attendant "la régulation" (comme on le dit administrativement) se poursuit et **un loup a par exemple été abattu en fin de semaine dernière à Cervières** dans le Briançonnais.

Mais un autre sujet risque de faire largement débat dans les semaines qui viennent : celui des chiens patous et autres chiens de protection. Comme vous le savez, ces chiens sont devenus un peu obligatoires pour les éleveurs (et les bergers) puisque c'est une des conditions pour être indemnisé après une attaque.

Problème, les chiens de protection sont à l'origine de nombreux accidents avec **cet été (juin-juillet et août) pas moins de 23 morsures de randonneurs (dont plusieurs très sérieuses) dans le seul département des Hautes-Alpes!**

Ce lundi encore, au dessus de Crots dans l'Embrunais, 2 personnes ont du être évacuées après avoir été "coursées" par des patous puis bloquées dans les rochers !

Convenons que nous sommes face à une situation devenue déroutante avec les amateurs de montagne contraints de s'engager avec anxiété sur les chemins de randonnée. Une situation difficile également pour les éleveurs obligés de vivre avec, en plus de la menace du loup, celle que font planer leurs chiens patous... Bref de nouvelles contraintes pas vraiment prévues à leur programme déjà bien chargé.

Et c'est à présent du côté du tribunal que les choses risquent de se passer. En effet la justice, le parquet de Gap, semble bien décidée à demander aux éleveurs d'assumer leurs responsabilités en envisageant des procédures judiciaires pour tous ceux qui n'aurait pas pris les mesures appropriées pour préserver la sécurité des randonneurs comme on l'a déjà vu cet été à Ceillac... Ce que l'on peut aussi aisément comprendre. **Le propriétaire de patous impliqué dans la série d'accidents avec les randonneurs cet été sur cette commune de Ceillac sera d'ailleurs jugé par le tribunal correctionnel de Gap le 20 septembre à 13h30.**

Autant dire que ce procès et les autres qui pourraient suivre, risquent de générer un froid voire une mobilisation des éleveurs qui considèrent de leur côté que ce nouveau problème dans nos montagnes n'est pas de leur fait.

L'enjeu est pourtant de taille : celui de la liberté d'accéder à la montagne mais aussi celui de la fréquentation touristique et de ses retombées économiques dont nous sommes si dépendants.

Jean Eymar